

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/.../2022-2023 POUR LA FOURNITURE ET LES TRAVAUX D'INSTALLATION DU MATERIEL ELECTRIQUE M.T ET B.T DU CENTRE MPANDA V5 EN COMMUNE GIHANGA.

- Date de publication : le/...../2022
 - Date d'ouverture des offres : le/...../2022

○ **Objet**

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national, la Commune de **GIHANGA** invite par le présent Avis d'appel d'offres ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et travaux d'installation du Matériel électrique Basse tension du centre MPANDA V5.

○ **Financement du Marché**

2. Le présent Marché est financé sur les fonds de l'exercice 2021-2022 réservés sur le compte du FONIC. Le Maître de l'Ouvrage est la Commune de GIHANGA. L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est la Commune GIHANGA.

○ **Spécification du Marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en un seul lot.

5. L'ensemble de la fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de cinq (5) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

○ **Conditions de participation.**

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

○ **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (Heures locales) au Secrétariat de la Commune GIHANGA.

Personne de contact : Monsieur l'Administrateur communal de Gihanga : Téléphone : 69 20 80 13 ou le Conseiller chargé des questions économiques, du développement et des statistiques de Gihanga au 69 28 84 00.

Le DAO est acheté à Cent mille francs burundais (100 000 Fbu) francs burundais : **50 000** fbu sur le compte N°1101/004-04 ouvert à La Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Office des Recettes du Burundi (OBR) et **50 000** fbu au compte 122513 ouvert à la CECM de GIHANGA au nom de la commune de GIHANGA. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Une visite du site est prévue en date du 12/8 /2022 à partir de 9h00. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la Commune GIHANGA.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Commune GIHANGA à l'adresse suivante :

Monsieur l'Administrateur de Gihanga - Téléphone : 69208013/79478719

Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de GIHANGA, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

○ **Présentation de l'offre**

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce marché.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions deux cent quarante-neuf mille huit cent vingt francs Burundais (**5 249 820**) Fbu. Les soumissionnaires étrangers peuvent soumettre leur garantie bancaire en monnaie locale ou en devise (en Dollars USA ou en Euros).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Commune de GIHANGA au plus tard le 23/8 /2022 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être accompagnées des Originaux des bordereaux d'achat du DAO.

○ **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

○ **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au **secrétariat de la commune GIHANGA** au plus tard le 23/8 /2022 à 10 heures.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

○ Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, d'un observateur du FONIC au plus tard le 23/08/2022 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Fait à Gihanga, le 23/08/2022

Administrateur Communal et Personne Responsable
des Marchés Publics.


NDAYISABA Léopold

8